



## La restauration écologique d'un étang

Avant tous travaux, il est nécessaire de **réaliser un diagnostic préalable** qui permet de définir l'intérêt environnemental de l'étang et de recenser les zones naturelles sensibles. La CAT ZH est là pour vous aider.

### Travaux de restauration effectués dans le cadre de l'Assistance Technique

Ils doivent répondre aux exigences suivantes :

- **Permettre la réalisation d'un ouvrage hydraulique de qualité et durable**, non surdimensionné par rapport à l'existant, assurant le bon fonctionnement du futur étang (système de vidange et trop-plein assurant à la fois une bonne résistance aux crues et le maintien d'un niveau d'étiage assez élevé).
- **Si une activité de pisciculture est prévue**, l'ouvrage doit aussi comprendre un système adapté à la pisciculture extensive (ex : bacs à poissons,...).
- **Maintenir le petit patrimoine bâti remarquable** quand il existe et s'il est récupérable.
- **Respecter le profil des berges et de la queue de l'étang d'avant travaux** : pentes douces ; dans le cas des anciens étangs à sec, le reprofilage des berges et des queues d'étang devra suivre les anciennes limites de rive. Dans tous les cas, ne pas monter le niveau des rives et éviter d'intervenir sur les queues d'étangs qui représentent généralement de véritables niches écologiques.
- **Eviter la destruction de zones naturelles sensibles et de la faune**. Il faut fixer les périodes d'intervention en fonction des cycles biologiques des espèces présentes. Les zones à préserver devront être localisées précisément (roselières, queues d'étang, mares et fossés environnants, zones de ponte des Cistudes...).
- **Etre en conformité avec la réglementation concernant la loi sur l'eau** et réaliser les travaux dans le respect des exigences de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.



Ancien déversoir bâti - Etang de Tauriac

### Différentes étapes des travaux de restauration

#### Etang de Coumillot - Commune de Maupas



Queue d'étang laissée en l'état



Phase de travaux avec création d'un îlot



Fin des travaux



Phase de remplissage



Etang en eau



Réception des travaux





## Préconisations

### Préconisations par rapport à l'équipement

La capacité de la vidange devra être suffisante pour assurer une pêche éventuelle : **un diamètre de 200 mm pour le tuyau de vidange** est préconisé. Si une pêche régulière (annuelle ou biennale) doit être réalisée, il est conseillé d'aménager un **bassin de tri et de stockage des poissons** en aval avec une grille d'un maillage de 2 à 4mm. Il est d'ailleurs possible qu'il subsiste des aménagements de pisciculture en aval de la digue, qui seront découverts lors des travaux de débroussaillage notamment lors du décapage de la digue, mais ils ne seront pas forcément réutilisables.



Systeme de vidange

### Préconisations sur les modalités d'intervention

Si l'étang est à sec, l'intervention peut se faire en n'importe quelle saison, le plus tôt étant le mieux (pour éviter l'installation d'un nouvel équilibre écologique, qui serait aussitôt détruit). **L'intervention en fin d'été** est préférable, car elle permet d'éviter la dégradation des abords par les engins, et permet plus de précision.

- Privilégier des dates d'intervention **hors période de ponte des cistudes qui a lieu du 15 mai au 15 juillet** et sur les mares, **hors période de reproduction des amphibiens de février à avril en fonction des années.**
- Localiser au préalable des **aires de stationnement** et de circulation des engins
- Localiser des **zones d'emprunts de terre et de régilage** des produits du curage en tenant compte des sensibilités du milieu : choisir plutôt des terrains cultivés que des milieux naturels, d'autant plus que les limons contenus dans la vase fertilisent les terres.
- En cas de comblement, procéder à un désenvasement partiel selon la technique «vieux fonds vieux bords», sans approfondissement, pour ne pas risquer de dégrader la couche imperméable.



Bacs à poissons avec grilles

### Préconisations après travaux

- **Enherber la digue** et l'entretenir régulièrement : il faut éviter que des arbres ne s'y développent pour ne pas la fragiliser ou causer des fuites.
- **Conserver ou mettre en place une zone tampon (herbe ou bois) d'au moins 30 m de large** entre les berges de l'étang et les zones cultivées pour limiter les risques d'atterrissement et de pollution par les intrants.
- **Végétaliser les berges** en privilégiant les repousses spontanées d'essences locales au système racinaire très ramifié qui maintiennent les berges (saules, aulnes, frênes, ...).
- **Entretenir par fauche ou broyage les zones ouvertes** des abords (digue et berges dégagées) en dehors de la période de ponte de la Cistude qui se situe du 15 mai au 15 juillet en privilégiant un passage avant le mois de mai.
- Conserver une certaine **tranquillité** du site.
- **Vidanger régulièrement** l'étang en période hivernale (au moins une fois tous les 3 ans) : cela permet d'assainir l'étang et de gérer les espèces invasives (poisson chat, écrevisse de Louisiane, ...).
- Après la vidange, **laisser un assec d'un à six mois** pour assainir le fond de l'étang par la minéralisation de la matière organique de la vase et ainsi ralentir le phénomène de comblement.



Etang bordé de zones herbagères

### Conserver et rétablir la connexion : un enjeu important

- **Réhabiliter des réseaux de mares, d'étangs et de fossés** peut permettre aux cistudes de coloniser d'éventuels nouveaux sites et des échanges de populations. A ce jour, l'ADASEA a soutenu 52 réhabilitations d'étangs ou de mares. L'Armagnac est encore riche en vieux étangs qui mériteraient d'être mis en valeur et de retrouver leurs fonctionnalités.
- **Conserver des prairies** à proximité des étangs, c'est aussi préserver la qualité des eaux et maintenir des lieux de ponte pour les cistudes.
- **Eviter la fermeture des étangs** par un débroussaillage sélectif en conservant les hauts jets et par la création de percées ponctuelles pour faciliter l'accès des cistudes à l'étang.